L'adhésion à la FFCO donne droit :

- au journal fédéral "ffco infos" (5 numéros par an) Index thématique 2012 ;
- aux fiches techniques et leurs mises à jour ;
- au conseil juridique gratuit (réponses écrites et argumentées aux questions posées) ;
- à un audit gratuit ;
- à la couverture du risque civil du mandataire social ; Garanties mandataires
- à l'accord de formation signé avec AGEFOS PME ;
- d'être représenté auprès du COSMOS, sans cotisation supplémentaire ;
- d'être attaché sans cotisation supplémentaire au comité départemental s'il existe.

La diffusion du journal fédéral est assurée à 3 exemplaires par club, plus :

- 1 exemplaire de plus pour les clubs de 1500 à 2499 adhérents
- 2 exemplaires de plus pour les clubs de 2500 à 3499 adhérents
- 3 exemplaires de plus pour les clubs de 3500 adhérents et plus.

Chaque club, au-delà de la dotation de base, peut recevoir des abonnements supplémentaires au tarif suivant :

- de 1 à 10 abonnements : 30 € par abonnement annuel ;
- au-delà de 10 abonnements : 27,50 € par abonnement annuel.

Frais d'adhésion (année civile 2013) :

Cotisation annuelle pour les clubs omnisports et unisports :

Le montant de la cotisation d'un clubs omnisports à la FFCO est égal à 0,45 euros multiplié par le nombre d'adhérents* du club dans les limites d'un plancher de 115 € et d'un plafond de 1 220 €.

Cotisation annuelle pour les unions ou fédérations de clubs :

Le montant de la cotisation est égal à 0,45 euros par adhérent (tous membres de l'association) de chacun des clubs composant l'Entente ou l'Union, avec une limite d'un plancher de 115 € et d'un plafond de 1 220 €.

Pour les clubs qui adhèrent à compter du 1er octobre, la cotisation à régler correspond au prorata temporis jusqu’au 31 décembre de l’année en cours + la cotisation de l’année 2014 calculée au tarif 2013.

Frais d'entrée pour la documentation d'accueil :

Le droit d'entrée est fixé à 90 € pour la constitution du dossier et pour l'envoi de la documentation antérieure et des fiches techniques. Ce droit d'entrée est dû uniquement, en principe, par les nouveaux clubs adhérents.

Demande d'adhésion : par lettre, par appel téléphonique ou par mail (ffco@ffco.org)

Pour la validation de votre adhésion, les pièces suivantes vous seront demandées :

- une copie des statuts du Club et du récépissé en Préfecture ;

- n° de SIRET, code APE, n° et date d'agrément par la DDJS ;

- une feuille de papier à lettre à en-tête du Club ;

- un titre de paiement correspondant à la cotisation annuelle.

Vous pouvez :

Télécharger la fiche d'inscription pour clubs omnisports ici

Télécharger la fiche d'inscription pour les unions de clubs ici

Télécharger les avantages adhésion ffco ici

Télécharger la fiche de renseignements ici